

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES

Séance plénière du 08 avril 2009 à 9 h 30

« Les régimes de retraite des indépendants : les problématiques spécifiques »

Document N°5

Document de travail, n'engage pas le Conseil

**La retraite complémentaire obligatoire des non-salariés agricoles : données
démographiques et financières**

Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA)

La retraite complémentaire obligatoire des non-salariés agricoles : données démographiques et financières

La loi n° 2002-308 du 4 mars 2002 créant le régime complémentaire obligatoire des chefs d'exploitation (RCO) par répartition et en points fixe au régime l'objectif de garantir, après une carrière complète, un montant total de retraite de base et de retraite complémentaire obligatoire au moins égal à 75% du salaire minimum de croissance (SMIC) net. Ce régime est entré en vigueur le 1er janvier 2003.

1 - Données démographiques du régime

1.1. Les retraités

Le régime complémentaire attribue en particulier, sous conditions de durée d'assurance, des points gratuits pour les périodes d'activité antérieures à la création du régime, aux exploitants déjà retraités en 2003¹ (donc n'ayant jamais cotisé à ce régime) et aux exploitants encore en activité (100 points gratuits par année de chef d'exploitation dans la limite de 37,5 années, soit au maximum 3750 points).

Tableau 1 - Répartition par tranche de points des bénéficiaires du régime au 31 décembre 2007

Nombre de points	Points gratuits	Points cotisés
0	27 964	373 360
]0-1750[4 340	84 435
[1750-2000[18 703	98
[2000-2500[39 644	105
[2500-3000[48 665	52
[3000-3500[91 405	45
[3500-3750[63 711	11
>=3750	163 717	43

¹ Au 31 décembre 2002, il y avait 862 486 retraités de droits propres justifiant au moins une année de chef d'exploitation agricole. Mais seuls 435 000 chefs d'exploitation bénéficiaient de points gratuits au régime complémentaire en avril 2003 en raison des conditions de durées d'assurance exigées, dans le régime des non salariés et tous régimes confondus.

Fin 2007, 27 964 retraités de droits personnels et de droits de réversion ne bénéficiaient d'aucun point gratuit et 373 360 ne bénéficiaient d'aucun point cotisé.

En 2007, le montant moyen de la prestation annuelle s'élève à 962 €, soit une moyenne de 3 126 points par bénéficiaire, contre 3 284 points par bénéficiaire en 2004. Cette baisse de 4.8% du nombre moyen de points résulte notamment du fait que la très grande majorité des exploitants cotisent sur l'assiette minimale et acquièrent de ce fait 100 points par an (voir plus loin), soit le même nombre de points que celui octroyé gratuitement pour les périodes de chef d'exploitation antérieures à 2003 et que les chefs d'exploitation, à compter du 1^{er} janvier 2003, s'ouvrent des droits dès la première année cotisée

Au 31/12/2008, en métropole, 464 501 anciens chefs d'exploitation bénéficient d'une retraite auprès du régime de retraite complémentaire des non-salariés agricoles, soit +1,3% par rapport à fin 2007.

Tandis que l'effectif des anciens chefs d'exploitation bénéficiaires d'une pension du régime de base des non salariés agricoles diminuait au rythme annuel de 1,55% entre 2003 et 2008, celui des bénéficiaires du régime complémentaire progressait au rythme annuel de 1,16%. Cette évolution croissante de la population de retraités du régime complémentaire devrait s'inverser prochainement car les effectifs de nouveaux retraités des générations nées après 1949 seront moins importants.

Tableau 2 - Régime de retraites complémentaires des non-salariés agricoles : effectifs de retraités de 2003 à 2008, en métropole

	Droits personnels	Droit de réversion	Stock retraités au 31/12/N
2003	438 420	21	438 441
2004	441 850	146	441 996
2005	444 720	501	445 221
2006	450 894	879	451 773
2007	456 630	1 802	458 432
2008	461 963	2 538	464 501

Fin 2008, 464 501 retraités bénéficiaient, en métropole, d'une retraite complémentaire. Les retraités de droits personnels sont très largement majoritaires ; ils représentent 99,5% des bénéficiaires.

Tableau 3 - Régime de retraites complémentaires des non-salariés agricoles : effectifs de nouveaux retraités de 2003 à 2008, en métropole

	Droits personnels	Droits de réversion	TOTAL
2003	447 579	105	447 684
2004	19 971	160	20 131
2005	22 074	555	22 629
2006	24 707	560	25 267
2007	24 545	626	25 171
2008	24 250	784	25 034

A la création du régime en 2003, 447 684 personnes ont bénéficié d'une retraite complémentaire, en métropole. Les effectifs de nouveaux retraités ont progressé pendant 3 ans passant de 20 000 en 2004 à 25 000 en 2006. Ils sont restés à ce niveau de 2006 à 2008.

Fin 2008, 23% des nouveaux retraités de droit personnel, soit 5 470 personnes, sont parties dans le cadre d'une retraite anticipée, effectif en progression depuis 2004.

Les effectifs de retraités âgés de moins de 60 ans (bénéficiaires d'une retraite anticipée) sont passés de 416 fin 2004 à 4 547 fin 2005, 8 042 fin 2006 et 10 031 fin 2007, pour atteindre 12 280 fin 2008.

1.2. Les cotisants

Tableau 4 - Régime de retraites complémentaires des non-salariés agricoles : effectifs de cotisants de 2003 à 2012 (métropole et DOM)

	Effectif de cotisants
2003	553 852
2004	548 938
2005	540 897
2006	530 229
2007	518 017
2008(e)	505 255
2009 (p)	492 346
2010 (p)	479 834
2011 (p)	467 067
2012 (p)	458 100

(e) = estimation, (p) = prévision

L'effectif de cotisants au régime complémentaire des exploitants a diminué entre 2003 et 2008 au rythme annuel moyen de 1,8% et cette évolution devrait se poursuivre dans les prochaines années. Dans la mesure où, sur cette période, l'effectif de retraités a augmenté, le rapport démographique « cotisants / retraités » s'est dégradé, passant de 1,26 en 2003 à 1,1 en 2008. Il devrait être inférieur à 1 en 2012 compte tenu de la mesure en faveur des personnes veuves qui va étendre la réversion en 2010 au titre des points gratuits octroyés aux chefs d'exploitation qui ont pris leur retraite avant le 1er janvier 2003 et qui sont décédés après cette date².

² Voir le document du dossier relatif au calcul des droits d'assurance vieillesse des non salariés agricoles.

2 - Données financières du régime

2.1. Les prestations

Le montant des retraites du régime complémentaire, en métropole, s'est élevé à 445,8 millions d'euros en 2008 (résultat estimé) après 441,6 millions d'euros en 2007.

Sur la période 2004-2008 le montant des prestations a augmenté de 1,1% en moyenne annuelle. La comparaison avec les montants versés en 2003 n'est pas significative, le paiement des retraites complémentaires ayant pris effet au 1^{er} avril.

Le montant annuel moyen des retraites a peu évolué sur cette période. Il représente 958 euros en 2008 et retrouve sa valeur de 2004, après avoir atteint 962 euros en 2007.

Le montant des droits personnels est passé de 427,4 millions d'euros en 2004 à 445,3 millions d'euros en 2008, en progression annuelle moyenne de 1,0%. Le montant annuel moyen des droits personnels s'élève à 962 euros en 2008 contre 965 euros en 2007.

Le montant des droits de réversion a progressé plus fortement sur la période 2004-2008, passant de 0,02 million d'euros à 0,5 million d'euros. Le montant moyen des pensions de réversion représente en moyenne 202 euros en 2008, contre 176 euros en 2007, soit une progression de 15% en euros courants et de 13% en euros constants.

2.2. Les cotisations

La cotisation de retraite complémentaire des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole en activité est calculée sur l'ensemble des revenus professionnels du chef d'exploitation ou d'entreprise agricole, sans que l'assiette de cotisations ne puisse être inférieure à 1820 fois le SMIC horaire.

Toute personne dont le revenu professionnel est inférieur à 1820 fois le SMIC horaire en vigueur au 1^{er} janvier voit sa cotisation calculée sur cette base (assiette minimum).

Les cotisations des préretraités, des invalides et des assurés volontaires sont assises sur cette assiette minimum, quel que soit le niveau de leur revenu.

L'assiette de cotisation n'est pas plafonnée et le nombre de points portés au compte de l'assuré (P) est strictement proportionnel à la cotisation versée. Le nombre minimum de points de RCO est égal à 100 par an.

$$P = (100 \times RP) / 1820 \text{ SMIC}$$

Où RP = revenus professionnels ou le cas échéant l'assiette forfaitaire.

Depuis la création du régime, le taux de cotisation est égal à 2,97% des revenus professionnels du chef d'exploitation, de l'assiette forfaitaire ou de l'assiette minimum. Ainsi, en 2008, la cotisation minimale est égale à 456 € pour 100 points portés au compte de l'assuré soit un rendement théorique du régime de 6,84% (valeur du point = 0,3119 €).

Tableau 5 - Répartition des cotisants RCO en 2007 selon les revenus d'activité, en métropole

Tranches d'assiette	Nombre de cotisants	Assiette en Md€
> plafond annuel de Sécurité Sociale (32 184 €)	29 785	1,653
Entre l'assiette minimum et le plafond annuel de Sécurité Sociale	93 128	1,979
< à l'assiette minimum (15 051 €)	385 426	5,801
Autres (inactifs et cotisations sanctions)	9 678	0,150
Total	518 017	9,538

Près de 75% des affiliés au régime complémentaire ont des revenus inférieurs à l'assiette minimum de cotisation, soit 15 051 euros en 2007. Leur assiette représente 60% de l'assiette globale. A peine 6% des affiliés ont des revenus supérieurs au plafond de la sécurité sociale et la part de leur assiette de cotisation dans l'ensemble est de 17%.

2.3. Les comptes

Le montant des prestations (droits propres et droits dérivés) est passé de 431,4 M€ en 2004 à 444,4 M€ en 2007, soit une progression de 3%. Cette augmentation résulte des effets conjugués sur la période de l'augmentation du nombre de bénéficiaires + 3.7%, de l'augmentation de la valeur de service du point (+5.4%)³ et de la baisse du nombre annuel moyen de points par retraité.

Sur la période 2004-2007, le montant des cotisations a baissé de 1.6% pour s'établir à 292,5 M€ en 2007. Les cotisations ne représentent que les 2/3 des ressources du régime, et sont complétées par une participation de l'Etat à hauteur de 145 M€ depuis 2005⁴.

Les résultats comptables des 5 premières années du régime font apparaître un déficit cumulé de 45 M€, qui sera probablement porté à 56 M€ avec le résultat de l'année 2008. Ils n'ont pas permis de maintenir le taux de rendement théorique initial du régime qui a baissé de 0,15 point en 5 ans⁵. De plus, ils fragilisent la trésorerie du régime dont le solde est resté négatif pendant 16 jours en 2008.

³ Le point de service cotisé et gratuit valait 0,2919 € en 2004 et 0,3077 € en 2007.

⁴ En 2009, la somme perçue au titre de la participation financière de l'Etat prévue au 2 de l'article L. 722-58 du code rural est égale à 1.52% du droit de consommation sur les tabacs.

⁵ En 2008, le taux de rendement théorique du régime était de 6,84%.

Tableau 6 - L'équilibre des comptes 2003 – 2007 (métropole et DOM)

En droits constatés et en millions d'euros

Réalisations	2003	2004	2005	2006	2007
Charges	335,9	452,1	458,2	462,1	463,6
Dont Prestations	338,3 ⁶	431,4	433,1	438,4	444,4
Dont provisions pour réversions futures	5,9	5,8	6,0	5,9	5,9
Produits	321,4	444,2	454,7	451,9	454,7
Dont cotisations	292,9	297,3	298,5	292,6	292,5
Dont participation de l'Etat	28,0	142,0	145,0	145,0	145,0
Résultat net	-14,5	-7,9	-3,5	-10,2	-8,9

Source : CCMSA pour Commission des Comptes de la Sécurité Sociale, septembre 2008

3 - Les perspectives du régime

Tableau 7 - Régime de retraites complémentaires des non-salariés agricoles : effectifs de retraités de 2003 à 2018 (métropole)*

	Droits personnels	Droit de réversion	Stock retraités au 31/12/N
2003	438 420	21	438 441
2004	441 850	146	441 996
2005	444 720	501	445 221
2006	450 894	879	451 773
2007	456 630	1 802	458 432
2008	461 963	2 538	464 501
2009	463 296	2 142	465 438
2010	461 691	2 710	464 401
2011	459 284	3 267	462 551
2012	456 432	3 814	460 246
2013	452 932	4 349	457 281
2014	449 019	4 871	453 890
2015	445 057	5 375	450 432
2016	441 227	5 864	447 091
2017	437 641	6 339	443 980
2018	433 803	6 800	440 603

Source : MSA

Selon les projections, en métropole, le nombre de retraités devrait diminuer de 0,6 % par an en moyenne de 2010 à 2018, passant de 465 000 en 2009 à environ 440 000 en 2018. Le rythme annuel de baisse évoluerait progressivement de -0,2% en 2010 à -0,8% en 2018.

⁶ La première année du régime, les prestations ont été servies à compter du 1^{er} avril.

L'effectif de retraités titulaires d'un droit personnel diminuerait à compter de 2010, passant de 463 000 en 2009 à 434 000 en 2018. Le rythme annuel de baisse, estimé à -0,4% en 2010, devrait atteindre -0,9% en 2018.

Le nombre de retraités titulaires d'une retraite de réversion continuerait à croître à un rythme soutenu, de +27% en 2010 à +7% en 2018. Il passerait de 2 100 en 2009 à 6 800 en 2018.

En prenant en compte les effets des revalorisations prévisionnelles de 2,7% au 1^{er} avril 2009 puis de 1,75% au 1^{er} avril des années 2010, 2011 et 2012, la masse des pensions du régime complémentaire devraient atteindre 472,6 millions d'euros en 2012, soit une progression annuelle moyenne de 1,2% entre 2008 et 2012.

Au moment de l'établissement des comptes prévisionnels de la sécurité sociale pour 2008 et 2009, soit en septembre 2008, les perspectives étaient celles d'une aggravation des déficits pour les années 2008 et 2009.

Sous l'hypothèse d'une progression de la valeur du point de retraite complémentaire proche de la revalorisation des pensions (+1,4% en 2008 et +2,6% en 2009) et malgré une augmentation des cotisations de 2,9% en 2008 et 2,8% en 2009 en lien avec les hausses des revenus agricoles survenus en 2006 et 2007, le maintien de la participation de l'Etat à un niveau constant entraîne que la croissance des ressources propres du régime ne suffit pas à compenser la hausse régulière de ses charges.

Au total, le déficit se creuserait en 2008 et 2009 pour atteindre -11 M€ puis -15 M€, et le solde cumulé du régime pourrait dépasser -100 M€ en 2011.

Tableau 8 - Les comptes prévisionnels de 2008 à 2012 (métropole et DOM)

En droits constatés et en millions d'euros

Prévisions*	2008(e)	2009(p)	2010(p)	2011(p)	2012(p)
Charges	469,2	480,7	486,4	489,1	492,1
Dont Prestations	449,7	461,0	466,6	469,4	472,6
Produits	457,7	466,2	471,0	471,1	470,3
Dont cotisations	300,9	309,2	313,8	313,9	313,1
Dont participation de l'Etat	145,0	145,0	145,0	145,0	145,0
Résultat net	-11,5	-14,5	-15,4	-18,0	-21,8

* hypothèses de revalorisation du point de service au 1^{er} avril de 2,7% en 2009 et de 1,75% les années suivantes.

Source : CCMSA pour Commission des Comptes de la Sécurité Sociale, septembre 2008

Compte tenu du rapport démographique, le dispositif ne peut s'équilibrer sans une participation financière de l'Etat. Les modalités de cette participation sont fixées en loi de finances.